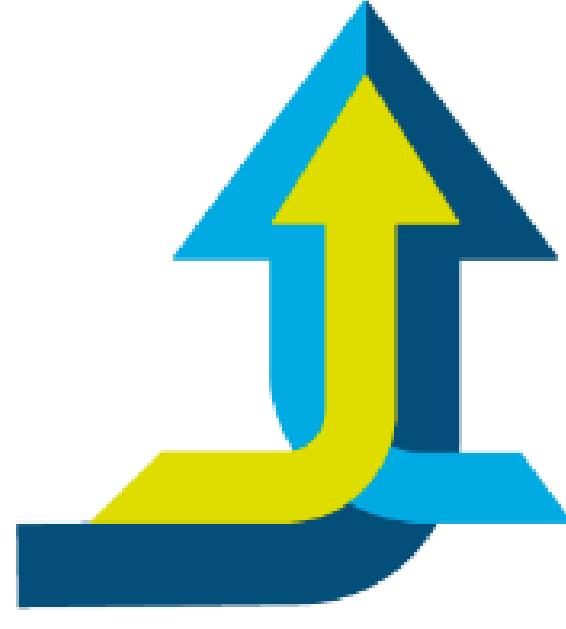


# Vers des marchés du travail véritablement inclusifs PATHS2INCLUDE



## Qu'entendons-nous par marchés du travail inclusifs ?

L'exclusion du marché du travail ne dépend pas seulement des caractéristiques individuelles, mais aussi de l'interaction entre les facteurs personnels et contextuels tout au long de la vie.

La vulnérabilité du marché du travail désigne ici l'interaction entre les désavantages individuels et les conditions structurelles telles que les régimes de protection sociale, les réglementations du marché du travail et les normes sociales en vigueur.

## Pourquoi sont-ils importants ?

Les marchés du travail inclusifs ne sont pas seulement un impératif moral, ils sont aussi la clé de la productivité, de l'innovation et de la croissance à long terme.

→ En exploitant pleinement le potentiel de tous les travailleurs, l'Europe renforce à la fois sa **compétitivité** et sa **cohésion sociale**.

## Principaux résultats de la recherche

### Activité vs. emploi

La différence entre l'inactivité (le fait de ne pas être disponible pour travailler) et le chômage (le fait de chercher un emploi mais de ne pas pouvoir en trouver un) est un élément clé :

- Les **jeunes travailleurs** ont tendance à être les plus actifs, mais aussi les moins susceptibles de trouver un emploi lorsqu'ils en cherchent un.
- Les **femmes** sont moins susceptibles d'être actives, mais lorsqu'elles recherchent activement un emploi, nous n'avons constaté aucune différence dans les chances d'en obtenir un.
- Les **parents isolés** recherchent plus activement un emploi, mais ont des chances d'embauche nettement plus faibles, probablement en raison des contraintes liées à la prise en charge des enfants.

**L'écart entre la recherche active et l'emploi**, à savoir la différence entre le nombre de personnes impliquées dans des mesures « actives » de recherche d'emploi (formation, programmes de recherche d'emploi, etc.) et le nombre de personnes qui sont effectivement embauchées par la suite, varie d'une région à l'autre.

### Niveau individuel

Plusieurs caractéristiques individuelles influencent fortement les possibilités offertes par le marché du travail :

- Les **limitations liées à la santé** sont l'un des principaux facteurs d'exclusion. Les personnes en mauvaise santé sont plus susceptibles d'être inactives et au chômage, et sont plus exposées à l'insécurité de l'emploi, en particulier en période de crise économique.
- Les **responsabilités familiales** réduisent considérablement la participation au marché du travail, en particulier pour les femmes.
- L'**éducation** est la meilleure protection contre l'exclusion. L'enseignement supérieur et les compétences numériques ont accru la résilience lors du passage au travail à distance, tandis que les travailleurs peu qualifiés ont rencontré davantage de difficultés.
- La **richesse modère les risques** : l'impact négatif d'une mauvaise santé sur la participation au marché du travail est beaucoup plus faible chez les personnes plus aisées. De même, les femmes appartenant aux quintiles de richesse les plus élevés sont confrontées à des risques d'exclusion nettement plus faibles.

### L'interaction avec le contexte

Au-delà des caractéristiques individuelles, le contexte influe fortement sur les possibilités offertes par le marché du travail :

- Les personnes vivant dans des régions où l'activité économique est plus forte et où le chômage est plus faible sont plus susceptibles d'être actives et employées, **quelles que soient leurs caractéristiques individuelles**.
- La **diversification économique** renforce la résistance aux chocs.
- Les régions dotées d'un capital humain élevé connaissent des marchés du travail plus actifs, bien qu'une forte concurrence puisse réduire les possibilités d'emploi.
- **Même dans les régions plus riches, les risques restent élevés pour les personnes en situation de vulnérabilité.** Par exemple, les femmes âgées de 25 à 54 ans dans les régions à PIB élevé ont 39 % de chances de trouver un emploi si elles sont actives, mais ce chiffre tombe à 30 % en cas de maladie chronique, et à seulement 9 % si elles ont des responsabilités familiales importantes.

## Recommandations politiques

### Pilier 1 – Supprimer les obstacles structurels à la participation au marché du travail

- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la prise en charge des personnes dépendantes
- Améliorer les aménagements du lieu de travail pour les travailleurs seniors et les travailleurs handicapés
- Réformer les politiques en matière de congé de paternité et de congé parental afin d'étendre la durée de ces congés et l'éligibilité des travailleurs
- Renforcer l'application des lois sur l'égalité de rémunération et la lutte contre la discrimination

### Pilier 2 – Créer des marchés du travail régionaux inclusifs

- Améliorer la mobilité et la connectivité territoriale grâce aux transports publics et aux politiques de logement
- Renforcer les politiques actives du marché du travail et réduire l'écart entre la recherche active et l'emploi, notamment en évaluant la situation des travailleurs qui ne parviennent pas à trouver un emploi malgré une recherche active.

PATHS2INCLUDE est un projet de recherche sur trois ans financé par Horizon Europe qui étudie les aspects multidimensionnels de la discrimination, les politiques susceptibles de réduire les inégalités et de promouvoir l'inclusion sociale sur les marchés du travail européens, ainsi que les facteurs de risque de vulnérabilité susceptibles d'apparaître dans le monde du travail à l'avenir. La recherche se concentre sur trois processus clés du marché du travail : le recrutement, les parcours professionnels et la sortie précoce de la vie active, en accordant une attention particulière à la participation au marché du travail à l'intersection des critères de sexe, d'appartenance ethnique, d'âge, de santé, de handicap et de responsabilité familiale.



Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité octroyante ne sauraient en être tenues pour responsables.